

Lettres patentes

Qui ordonnent être au^{on} Supprimé du
 marc d'argent exporté es monoyes
 mentionnées et une fabrication de
 gros deniers blancs à la fourme du
 Loy en^{on} supprimé mentionné

Du 27. 7. ^{bre} 1355

Jean par la grace de Dieu Roy de
 France à nos amez et féaux Les
 Jenevais et N. de nosi Noyes et à tous
 de Dilection Nous pour Containe Cause
 vous mandons et Espécialement enseignons
 à vous et à chacun de vous que tantost
 et le plus delay des Lettres veues
 vous ~~fautes~~ ^{soyez} donner par toutes et
 Chacunmes nosi Noyes et tous
 Changeurs et Marchans de Chacun
 marc d'argent qu'ils apporteront
 En quelle tant blanc Comme nous
 Soit. C. de creie outre le pris
 l. e. Del. m. l. 189. n.

que vous y donnez a presens
Est a l'auoir qu'il a auons de chaun
marc d'argent alloyé a trois deniers
de Loy nomme argent Le Roy 12th 1228
et de tout autre marc d'argent alloyé
au d'yeu de jeuze 3 d. de Loy 11th 18th 1228
et avec ce nous plait et voulons
et de ~~vous~~ ^{vous} aucun ordonné par
Fres grace et bonne deliberation
de nostre Conseil en Coufederation
alle que presens et pour le temps
a venir il nous Comissions faire et
Soutenir ^{plus} ses grandes et immenses
mises y tant que nous n'aurons fait au
temps passé sans pour le faire de
nos guerres comme pour la
Sustentation et deffense de nostre
Royanne que tantost sans delaye
et tost comme la d'œuvre sera faite
que son faire faire et ouurer par toutes
nosres Monnoyes pour deuers blans

a la Couronne tel que semblable
 Comme vous que vous faites faire,
 apres que Lequel est sur a 3 d. de loy
 argent Le Roy es de 6 s. 8 d. de prise
 au marc de Paris, ^{monnaie de la mon. 80.} et vous mandons
 et commandons Expressement que tout
 et sans delay ces lettres veues
 toutes excusations es sans vous ^{sans} faire
 faire et ouvrir pour qu'on en vienne
 blanchir a la Couronne de la Loy et
 de prise que dit est de faire et faire
 faire sur led. pied telle monnoye
 noire comme bon vous semblera
 En donnant a tous changeurs et
 marchands de chacun marc d'argent
 tout blanc comme noir Les prix de prise
 et en donnant aux ouvriers et monnoyers
 tel salaire de leur pour ouvrage et
 monnoyage si mestier est comme bon vous
 semblera de tout ce que dessus

1
Le Duc de Normandie a fait accomplir
à vous et à chacun de vous de nous
promouvoir et autoriser et mandement
Special pro salutem de Regni presentis
Et gardenguen de regni de France. Donne
en l'année de l'Incarnation de Nostre Seigneur
1388 au mois de Mars par le Roy
yno.